

Seine-Maritime

## Accompagnants des élèves en situation de Handicap. La situation des AESH de Darnétal va être régularisée



La situation des Accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH) de l'école Savale de Darnétal devrait être régularisée très prochainement, affirme le Rectorat. Cinq des AESH de Darnétal étaient montées au créneau avec les parents d'élèves pour réclamer leur dû (lire notre dernière édition)...

Le Rectorat a fait son mea culpa cette semaine, à propos des salaires en souffrance des accompagnants des élèves en situation de Handicap. Dans notre dernière édition, nous évoquions la situation des cinq AESH de l'école Savale de Darnétal et la mobilisation des parents d'élèves pour qu'elles soient enfin payées. Le service communication du Rectorat a confirmé à la Rédaction qu'une régularisation est en vue, au plus tard pour le mois de décembre.

« **La rectrice est très affectée de cette situation et ne nie pas les difficultés dans lesquelles ont pu se retrouver ces accompagnantes. Elle a mis tout en oeuvre pour que la situation soit réglée le plus rapidement possible** », indiquent les responsables de la communication du Rectorat.

D'ici décembre, tout sera rentré dans l'ordre

Concrètement, une des cinq AESH de Darnétal a vu sa situation régularisée en octobre et une deuxième devrait enfin rentrer dans son dû en novembre. « **Pour les trois autres AESH, qui ont changé de quotité horaire, le contrat sera changé d'ici décembre et donc la rémunération en retard sera effective sur la paie de décembre** », affirment les services du Rectorat, qui ajoutent qu'un service d'accompagnement est prêt à recevoir les personnes qui le souhaitent pour un suivi personnalisé.

Revenant sur cette situation qui dure depuis le début de l'année, le Rectorat explique avoir rencontré « **un souci global de gestion des contrats en Seine-Maritime. Certains ont pu être solutionnés rapidement, dès la Toussaint pour les trois quarts d'entre eux, mais plus de temps a nécessaire pour les autres. Les contrats des AESH de Darnétal en faisaient partie** », reconnaît le Rectorat.

Un statut qui s'améliore

Toutefois, les chargés de communication constatent un point positif : à savoir le statut des AESH qui s'améliore. « **Les AESH relèvent désormais d'un statut de droit public, avec des contrats de 3 ans renouvelables** », notent-ils ainsi, même s'ils le reconnaissent, les accompagnantes ne touchent que de petits salaires. D'où évidemment la grande difficulté qui a été la leur ces dernières semaines, alors qu'elles n'étaient pas ou partiellement payées.

Lire en page 9, la mobilisation des AESH mercredi 20 novembre devant le Rectorat de Rouen.

Isabelle Villy



*Les Accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH) de l'école Savale de Darnétal vont être rapidement payées assure le Rectorat (Photo ©FG).*